

## LEGISLATURE 2011 – 2016

---

### PROCES-VERBAL no 32

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 9 décembre 2015 à 19 h 00  
à la Salle des Remparts

Présidence : M. Alain Grangier

#### **ORDRE DU JOUR**

Préambule musical par l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 31 de la séance du 28 octobre 2015
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
5. Préavis
  - 5.1. Préavis municipal N° 19/2015 – Budget 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz
  - 5.2. Préavis municipal urgent N° 20/2015 – Demande de crédit de Fr. 140'400.-- pour le rachat des pavillons scolaires provisoires du collège de Bel-Air
  - 5.3. Préavis-rapport municipal N° 21/2015 – Réponse au postulat de M. Yohan Ziehli « Des ruches pour une commune exemplaire »
6. Rapports
  - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Emmanuelle Wyss « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »
  - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2015 – Budget 2016 de la CIEHL
  - 6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2015 – Budget 2016 du Fonds culturel Riviera
  - 6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2015 – Demande de crédit de Fr. 140'000.-- pour la transformation de la cuisine de la garderie Croqu'Lune
  - 6.5. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2015 – Budget 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz
  - 6.6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal urgent N° 20/2015 – Demande de crédit de Fr. 140'400.-- pour le rachat des pavillons scolaires provisoires du collège de Bel-Air
7. Communications municipales
  - 7.1. Communication N° 17/2015 – Actions humanitaires d'urgence en 2015
  - 7.2. Communication N° 18/2015 – Préavis municipal N° 24/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 140'000.-- pour la construction d'une chambre brise énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully (retiré par la Municipalité)
8. Propositions individuelles et divers

*La séance débute par une prestation de l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz, sous la direction de Mme Sophie Briquet.*

Avant de passer à l'appel, M. le Président rappelle que seules les excuses transmises à la secrétaire avant l'appel seront prises en considération, sauf cas exceptionnels.

## **Appel**

69 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Nicolas Bastard – Michel Bloch – Antoinette De Gautard Rayroud – Ghislaine Durand – Jean-Wilfrid Fils-Aimé – Luigi Gambardella – François Grognuz – Elisabeth Leimgruber – Sophie Lorimier – Nicolas Mattenberger – Serge Overney – Alexandre Salina – Yohan Ziehli

Absent(e)s : François Junod – Claude-Alain Luy – Didier Stauber

M. le Président ouvre la 3<sup>ème</sup> séance de l'année 2015-2016, 32<sup>ème</sup> séance de la législature. Il salue toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Au point 7, il y a lieu d'ajouter une nouvelle communication municipale (N° 19/2015) – Projet Enjoy Vevey, qui a été distribuée sur les sièges.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est considéré comme adopté, tel que complété.

### **2. Adoption du procès-verbal N° 31 de la séance du 28 octobre 2015**

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal N° 31 de la séance du 28 octobre 2015 est adopté à une très large majorité (deux abstentions)**, avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du bureau du Conseil communal**

- Nous avons appris le décès de Mme A.-M. Dubuis, belle-mère de notre collègue Mme N. Dubuis et mère de M. S. Dubuis, collaborateur au service Urbanisme et Travaux publics
- La Belle Etoile, établissement socioprofessionnel, tient boutique jusqu'au 22 décembre 2015, à l'occasion du marché de Noël de Châtel-St-Denis,
- La société de gym de La Tour-de-Peilz a organisé ses traditionnelles soirées annuelles les vendredi 20 et samedi 21 novembre. M. le Président a représenté le Conseil à cette occasion
- Gala du Montreux Comedy Festival vendredi 4 décembre 2015
- L'Union chorale de La Tour-de-Peilz fêtera ses 150 ans en 2016, avec deux concerts prévus les samedi 28 et dimanche 29 mai 2016
- Un préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay sera déposé dans le courant du mois de janvier. Séance d'information intercommunale le mardi 2 février 2016, à 18h30, à Blonay. Les présidents de groupes seront contactés dès réception du préavis dans le but de nommer une commission

### **4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

Mme A.-M. Arnaud annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'un postulat intitulé « Fonds culturel Riviera – Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 ».

### **5. Préavis**

#### **5.1. Préavis municipal N° 19/2015 – Budget 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz**

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission des finances.

#### **5.2. Préavis municipal urgent N° 20/2015 – Demande de crédit de Fr. 140'400.-- pour le rachat des pavillons scolaires provisoires du collège de Bel-Air**

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission des finances.

5.3. Préavis-rapport municipal N° 21/2015 – Réponse au postulat de M. Yohan Ziehli « Des ruches pour une commune exemplaire »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Jacques Vallotton
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Christine Hausherr-de Maddalena – Roger Urech
	SOCIALISTE	Manuel Paley
	UDC	Yohan Ziehli
	PDC+Indépendants	Willy Bühlmann
	VERTS	Christian Anglada

## 6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Emmanuelle Wyss « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »

Rapporteur : M. David Langelaan

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme E. Wyss a été très surprise et heureuse de voir l'intérêt de tous les commissaires pour cette problématique de l'abstentionnisme des jeunes. Chacun a reconnu que le problème n'est pas simple à traiter, qu'il doit être abordé sous différents angles et accompagné par différentes actions sur le long terme, et que LA méthode idéale reste à trouver.

Depuis la séance de la commission, la personne chargée de communication au Parlement des jeunes – un jeune PLR qui suit avec attention la décision que prendra le Conseil ce soir – lui a transmis des 1ères statistiques sur le vote des jeunes de 18 à 29 ans, en comparant 2011 et 2015. On constate que la Ville de Lucerne, qui offre l'abonnement aux jeunes depuis trois ans, qui a mené des actions conjointes dans les gymnases et organisé de nombreux événements, voit le pourcentage de jeunes votants passer de 36.2 à 52.3%. A Zurich, ville dans laquelle le Parlement des Jeunes a été très présent dans les milieux scolaires et le site internet beaucoup visité, le chiffre a passé de 35 à 37.8%.

De notre côté de la Sarine, où cette brochure est nettement moins connue, le canton de Genève baisse légèrement, de 27.4 à 26.2% de votants, alors que Neuchâtel reste stable, entre 24.8 et 24.7%. Dans ces deux cantons, seules quelques communes sont abonnées à Easyvote. Ce fait n'explique probablement pas à lui seul ces différences, mais ces chiffres montrent quand même une évolution intéressante. Elle n'a pas connaissance des statistiques pour le canton de Vaud.

L'abonnement à la brochure Easyvote n'a pas un effet magique en soi, mais c'est un investissement sur le long terme – si une personne vote étant jeune, elle le fera plus facilement le restant de sa vie, libre à la Municipalité de compléter cette action par d'autres mesures ou à d'autres membres du Conseil de faire des propositions complémentaires à l'avenir. Elle propose de « commencer par un bout » et d'accepter la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (trois avis contraires et trois abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu la motion de Mme Emmanuelle Wyss « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »,
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier sa prise en considération,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

de prendre en considération la motion de Mme Emmanuelle Wyss « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter » et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président indique que, compte tenu de ce vote positif, un amendement sera présenté par la Municipalité lors de la discussion sur le budget communal.

6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2015 – Budget 2016 de la CIEHL

Rapport lu par M. Jacques Vallotton

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 15/2015 ;
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

d'adopter le budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2015 – Budget 2016 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Martine Gagnebin-de-Bons

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et quatre abstentions), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 16/2015 ;
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

d'adopter le budget 2016 du Fonds culturel Riviera.

6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2015 – Demande de crédit de Fr. 140'000.-- pour la transformation de la cuisine de la garderie Croqu'Lune

Rapporteur : M. Patrice Wenger

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. R. Onrubia ne combat pas du tout l'objet de ce préavis. C'est la manière de le financer qui lui pose problème. En page 4 du préavis, il est dit que « ce montant sera prélevé sur le Fonds des structures d'accueil de la petite enfance qui, à ce jour, est doté d'un montant de Fr. 136'000.-. A noter que ce fonds est alimenté par le loyer net de la villa sise à Jaman 13. Cette villa a été léguée à la Commune par sa propriétaire pour autant que le revenu soit affecté à un but social ». Le point 3 des conclusions du préavis propose « d'amortir cet investissement sur 15 ans par le compte N° 9259.022.00 (Fonds structure d'accueil de la petite enfance) doté à ce jour de Fr. 136'000.-, soit Fr. 9'340.- par année ». Un rapide retour dans le passé nous amène au préavis municipal n° 19/2003, du 3 septembre 2003, traitant de l'adoption du legs de la propriétaire de la villa située à l'avenue de Jaman 13. Dans ce préavis, il est mentionné que la donatrice souhaite que les produits de son legs soient affectés au « Fonds de secours pour interven-

tions sociales », compte n° 9281.032.00. Or, ce compte pour des aides sociales ponctuelles n'existe plus. Il aimerait savoir comment l'affectation des produits de cette villa a pu être modifiée. Il pose donc trois questions à la Municipalité, pour lesquelles il souhaite obtenir une réponse écrite :

1. Quel est le motif du changement d'affectation du produit des loyers de Jaman 13 ?
2. Est-ce que la donatrice a changé les termes du legs ?
3. Ce changement d'affectation a-t-il fait l'objet d'une communication municipale et, si oui, quand ?

M. le Président indique que la Municipalité répondra par écrit à ces questions lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (trois avis contraires et huit abstentions), comme suit :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal No 18/2015
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de transformation de la cuisine de Croqu'Lune sise à l'avenue des Alpes 102 ;
  2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 140'000.-, à prélever par le débit du compte No 9143.075.00 « Transformation cuisine Croqu'Lune » ;
  3. d'amortir cet investissement sur 15 ans par le compte No 9259.022.00 « Fonds structure d'accueil petite enfance » doté à ce jour de Fr. 136'000.-, soit Fr. 9'340.- par année ;
  4. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
  5. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2016.
- 6.5. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2015 – Budget 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Rapporteur : M. Daniel Meyer, président de la commission des finances

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président indique la procédure qui sera suivie pour l'étude du budget. Il rappelle que la discussion porte uniquement sur le budget, et non sur les investissements. Le budget sera étudié dicastère par dicastère, page après page. La brochure du budget et le rapport de la commission des finances sont traités en parallèle.

M. O. Martin, municipal, souhaite apporter quelques précisions avant d'entamer l'étude du budget. En page 3 de son rapport, dans le paragraphe concernant le poste 45 – Ordures ménagères et déchets, la commission des finances invite la Municipalité à constituer un compte de fonds affecté, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour les autres taxes affectées (port, évacuation des eaux, etc.). Les résultats du poste 45 étant jusqu'à ce jour déficitaires, la Municipalité n'a pas prévu de constituer un fonds affecté pour l'instant. Cette démarche sera entreprise lors du premier exercice bénéficiaire.

En page 6, compte 340.3141.01 - Entretien des bâtiments locatifs (spécifique), la COFIN est d'avis que si la réfection d'un appartement dépasse CHF 50'000.--, un préavis doit être soumis au Conseil. La réfection d'un appartement n'est pas un investissement, puisqu'il n'augmente pas la valeur du patrimoine communal, mais vise à la maintenir. C'est pourquoi une enveloppe budgétaire de CHF 416'000.-- a été prévue pour 2016. La procédure du dépôt d'un préavis pour les réfections dépassant CHF 50'000.-- ne sera ef-

fectuée qu'en cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire (voir les compétences accordées en début de législature et les préavis étudiés par la COFIN cette année).

En page 7, concernant le compte 440.4272.00 – Loyers des communs, jardins, places, etc., il est mentionné, à la dernière ligne, « ainsi que le revenu du Parking des Remparts CHF 25'000.— ». Cela concerne en fait le revenu du droit de superficie accordé à la société du Parking des Remparts SA, et non pas les revenus ou pertes d'exploitation du parking, qui sont imputés à la société.

M. J.-Y. Schmidhauser ne croit pas que la création d'un compte affecté dépende du caractère bénéficiaire ou non de l'exploitation. Cela permet d'éviter de perdre la trace de ce que l'on aurait dû mettre dans ce compte et de garder le passif aussi, comme par hypothèse le bénéfice. Sans compte affecté, on finance le déficit par l'impôt, alors que les taxes devraient couvrir les frais. C'est précisément parce que les comptes ne sont pas équilibrés qu'il faut créer un compte de réserve, dans le but de garder un historique et de financer le déficit par une augmentation de la taxe par la suite.

M. G. Chervet partage totalement l'avis de son préopinant, ce d'autant plus qu'il n'est pas vraiment au clair sur ce qui touche la partie soumise à la taxe et celle non soumise à la taxe. Cela mériterait d'être éclairci et serait d'une grande aide pour la commission de recours en matière d'impôts.

La discussion n'étant plus demandée, le budget est examiné dicastère par dicastère :

## **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Compte 100.3101.00                    **Frais pour votations et élections**  
Amendement de fr. 55'340.-- à fr. 62'340.— de la Municipalité

M. le Syndic indique que, du fait de la prise en considération de la motion de Mme E. Wyss « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter », la Municipalité propose d'augmenter ce poste de fr. 7'000.— afin de financer quatre brochures Easyvote en lien avec quatre votations fédérales. Le matériel, ce n'est pas seulement la brochure. Une lettre d'accompagnement sera jointe à l'envoi. C'est la formule choisie par la Municipalité.

**Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).**

Compte 156                                **Ecole de natation**

Mme A.-M. Arnaud estime qu'il n'est pas anodin, après une pétition reçue par la Municipalité en juin 2015 et l'interpellation « Tempête dans la piscine » qu'elle a déposée le 24 juin 2015, de trouver au budget, en page 21, un compte intitulé « Ecole de natation ». Ce compte comprend, pour 5 mois, des traitements pour fr. 9'000.—, des traitements auxiliaires pour fr. 4'200.—, des débours divers, des frais de formation du personnel, des achats de matériel, des frais de ports et comptes chèques postaux, des téléphones, pour un total de fr. 14'680.—. Des écolages seront encaissés pour fr. 14'680.—. L'opération sera donc neutre, comme le souligne la commission des finances. Il paraît que MM. G. Ammann et P. Bays auraient souhaité que leurs cours privés soient repris par la Commune. Il est bienheureux de constater que la Municipalité dispose de nos impôts pour venir en aide au privé. Pourquoi un tel engagement ? Quelle est la nécessité de créer une école de natation ? Qui prendra la responsabilité de cette école ? Quelles seront les nouvelles charges financières ? Elle remercie la Municipalité de répondre par écrit à cette demande d'informations.

M. le Président indique que la Municipalité répondra par écrit à ces questions lors de la prochaine séance.

M. G. Chervet note que la réponse se trouve dans la question, puisqu'on facture des écolages non pas à la commune, mais aux parents et aux participants et que cette activité s'autofinance. Il ne voit donc pas où est le problème.

## **2. FINANCES**

La parole n'est pas demandée.

### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

Compte 300.3011.00	<b><u>Traitements</u></b> <u>Amendement de fr. 513'600.— à fr. 560'000.-- de M. J.-Y. Schmidhauser</u>
Compte 340.3185.00	<b><u>Honoraires de la gérance</u></b> <u>Amendement de fr. 94'000.— à fr. 23'500.-- de M. J.-Y. Schmidhauser</u>

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'en 2013, une majorité de la Municipalité a pris la décision d'externaliser les gérances communales. Cette décision était fondée exclusivement sur des raisons économiques. On nous annonçait de substantielles économies, liées notamment à la possibilité de diminuer le personnel du service Domaines et Bâtiments. Au final, la majorité municipale était arrivée à la conclusion que gérer les immeubles à l'externe reviendrait moins cher qu'à l'interne. Il était intervenu à deux reprises durant les débats, d'une part pour se demander comment, en supprimant tous ces postes, le service pourrait continuer à fonctionner, et également en mettant en doute l'existence même des économies qui étaient mises en avant pour justifier cette décision. Trois ans plus tard, on voit que les économies qu'on nous avait promises ne se sont jamais réalisées. L'effectif du service, après avoir effectivement été réduit, a dû être ré-augmenté rapidement pour la simple et bonne raison que, sans ces réengagements, ce service, qui a d'importantes responsabilités, ne pouvait pas continuer à fonctionner. Lors de la présentation du budget, il nous a été confirmé que l'engagement d'un 0,6 EPT au sein du service, pour un coût d'environ fr. 45'000.— par année, permettrait de reprendre en interne le service de gérances, en tout cas de disposer de la compétence et des effectifs nécessaires. En ajoutant fr. 45'000.— au compte 300.3011.00, on pourrait économiser les fr. 94'000.— qui figurent au compte 340.3185.00. L'externalisation de la gérance avait été décidée sur la base de critères économiques, et uniquement sur cette base-là. Sur la base des mêmes critères, décision devrait être prise d'internaliser à nouveau la gérance, puisque cela permettrait de réaliser une économie de l'ordre de fr. 50'000.--. On ne peut pas changer les critères. Si on le fait, cela signifie que les critères purement économiques que l'on nous a vendus à l'époque étaient faux et que la décision qui a été prise visait d'autres fins. Si, en vertu des mêmes critères, on maintient la volonté de poursuivre dans un système qui visiblement nous fait perdre de l'argent, on aurait de la peine à comprendre où est l'intérêt de la commune. Il trouverait donc logique que l'on corrige ce qui a été fait en 2013. C'était un essai, qui ne s'est pas montré concluant, en tout cas d'un point de vue économique. Il propose donc d'augmenter le compte des traitements de fr. 45'000.—, pour permettre au service Domaines et Bâtiments d'engager le 0,6 EPT dont il aurait besoin pour assurer la gérance, et de diminuer les honoraires de gérance à fr. 23'500.--, soit les réduire de  $\frac{3}{4}$ . Un changement ne doit pas se faire dans la précipitation, raison pour laquelle il faut laisser la possibilité de financer les honoraires de gérance pendant un trimestre.

M. le Président ne connaît pas le contenu du contrat conclu avec la gérance mais, s'il s'agit d'une résiliation à trois mois, cela irait dans le sens de l'amendement proposé.

M. J.-Y. Schmidhauser ignore les termes exacts du contrat de gérance, mais un contrat de gérance est un contrat de mandat. Il existe une disposition impérative du Code des obligations qui dit qu'un mandat est résiliable en tout temps.

M. G. Chervet indique que, s'il partage en tous points le souci d'économies de son préopinant, il a une vision différente de la manière de les réaliser. A la même page figurent les honoraires prévus pour effectuer un examen du parc immobilier pour une planification efficiente des travaux d'entretien et de rénovation, ceci en réponse à une motion qu'il a lui-même déposée il y a environ 4 ans. Cette motion demandait d'étudier tous les objets immobiliers de la commune, d'en dresser un inventaire complet par rapport aux travaux à réaliser, d'étudier toute possibilité de faire les travaux, se dessaisir éventuellement de certains immeubles pour pouvoir financer les travaux sur d'autres, et aussi de mettre en gérance, fermage ou droit de superficie certains de nos immeubles en faveur d'une coopérative d'habitation de La Tour-de-Peilz qui a fait ses preuves. Il trouverait donc assez maladroit de couper l'herbe sous les pieds du chef de service nouvellement nommé pour le charger de cette gérance pour l'exercice 2016. Il faut garder à l'esprit cette potentielle solution une fois qu'on aura le retour de tous les éléments par rapport à ces études. Il ne se dit pour sa part pas certain que les 0,6 EPT suffisent, d'autant plus que le personnel n'a pas fondamentalement changé par rapport aux reproches qui lui ont été faits dans la presse et au Conseil sur ses capacités de gestion, notamment les décomptes de chauffage.

M. K. Egli remarque que tout cela lui fait penser à une guerre de religion. Ce n'est rien d'autre qu'un combat de chefs et d'influences et à la fin ne resteront que désordre, incompréhension, relations pourries, dégâts inutiles et difficilement réparables. Une gérance externe ou interne, cela lui est complètement égal ; il lui semble que la grande majorité des conseillers, comme d'ailleurs de la population, pense comme lui. Quelle que soit la décision, nous voulons seulement une administration qui donne entièrement satisfaction à un coût raisonnable. Il ne veut pas savoir qui a raison ou qui a tort, quel ego peut être ou a été touché. On ne peut toutefois nier que des problèmes ont existé, sinon il ne pourrait pas s'expliquer pour quelles raisons des employés ont été déplacés et des nouveaux chefs engagés. Parler d'échec après une expérience qui n'a même pas duré une année lui paraît totalement prématuré. Comment peut-on constater aussi rapidement une situation d'échec, alors que d'autres ont mis des années à ne rien voir ? Il doit y avoir une autre raison et, à son avis, la proximité des prochaines élections communales y est certainement pour quelque chose. Il faut aller au bout de l'expérience, prendre une décision à tête reposée, après un essai qui aura au moins duré une année. Il espère que le Conseil aura cette sagesse et refusera l'amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser souscrit totalement à l'analyse qui doit être faite, qui est effectivement une conséquence directe de la motion de M. G. Chervet. Cela permettra d'avoir une vision sur les nécessités d'entretien du patrimoine et de planifier les travaux. Mais c'est une démarche à long terme et, pendant ce temps, nous perdons chaque année fr. 50'000.--. Le résultat de cette analyse est totalement indépendant de la façon de gérer les immeubles dans l'intervalle. Si, par hypothèse, il découlait de cette analyse qu'il faille diminuer le parc locatif, cela prendra du temps, parce qu'il faut négocier soit des ventes, soit des droits de superficie. Cela représente 3-4 ans à fr. 50'000.--, ce qui n'est pas négligeable. On nous dit que la décision qui a été prise résulte d'un combat de chefs. Ce n'est pas ce qui nous a été servi lorsque subitement il a fallu externaliser la gérance. Il n'était pas question de dysfonctionnements, mais uniquement de critères purement économiques. Et ce sont ces mêmes critères qui aujourd'hui commandent à l'inverse. On nous dit qu'il ne faut pas changer une expérience qui n'a même pas duré une année, mais c'est en mars 2014 que la gérance a été mise en place. Cela fait donc une année et  $\frac{3}{4}$  que l'expérience est faite et nous avons aujourd'hui des chiffres concrets qui ne laissent aucun doute, aucune contestation possible. A l'heure actuelle, c'est fr. 50'000.— d'écart. Il demande donc au Conseil d'être cohérent. Si on nous a vendu des critères économiques pour justifier une externalisation, ces mêmes critères imposent une internalisation et une économie de fr. 50'000.— par année.

M. O. Martin rappelle que la gérance des bâtiments locatifs communaux a été externalisée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014. Il ne souhaite pas revenir sur les circonstances qui ont amené à cette décision. Lors de ses séances des 26 octobre et 9 novembre 2015, la Municipalité a débattu d'un rapport du service Domaines et Bâtiments proposant la réintégration de la gérance des bâtiments locatifs communaux. La majorité de la Municipalité a refusé cette réintégration pour les raisons suivantes :

1. Le nouveau chef de service a été engagé moins de deux mois avant la démarche. Une de ses missions est de réorganiser et d'optimiser le fonctionnement du service. Pour concrétiser pleinement cet objectif, un délai minimum de six mois semble raisonnable.
2. La modification des forces de travail demandée ne paraît pas crédible pour effectuer toutes les tâches de la gérance en plus du renforcement sollicité pour les autres tâches du service.
3. M. J.-Y. Schmidhauser avance des chiffres comme quoi on sait qu'on n'a rien économisé en externalisant la gérance. La Municipalité, elle, ne le sait pas encore. L'analyse n'a pas encore été faite. Si la réflexion nous convainc de sa pertinence, la Municipalité n'est pas opposée à une éventuelle réintégration de la gérance des bâtiments communaux, mais désire qu'elle soit faite de manière réfléchie, sans précipitation et surtout sans manœuvre électoraliste. Le sujet sera remis sur la table courant 2016. Il invite donc fermement le Conseil à refuser cet amendement.

Mme T. Aminian, municipale, ne peut accepter que l'on dise que les propositions qui ont été faites n'ont pas été étudiées et travaillées. Depuis son entrée en fonction, le nouveau responsable a démontré ses capacités à diriger ce service. Il a fait une proposition détaillée, qui a été refusée par la majorité de la Municipalité. Ce n'est donc pas pour les raisons évoquées par son collègue municipal qui, à son avis, ne tiennent pas la route. Elle a avec elle un document qui démontre qu'avec l'engagement d'un 0,6 EPT de gestionnaire de documents, le service serait capable de gérer le patrimoine immobilier de la Commune, ceci en faisant une économie de l'ordre de fr. 50'000.--. On parle d'action parce qu'il y a les élections. Elle estime pour sa part que le refus de réintégrer les gérances malgré la démonstration qu'aujourd'hui on paie fr. 50'000.— par année inutilement, c'est électoraliste.

M. G. Chervet a le sentiment qu'on dépense beaucoup plus inutilement à l'heure actuelle. Quand la COFIN reçoit des préavis d'urgence pour des travaux de rénovation d'appartements qui n'ont pas été ne serait-ce que rafraîchis depuis 52 ans, avec des photos qui montrent que personne ne voudrait habiter dans ces logements, il ne peut pas croire que le patrimoine immobilier de la Commune est bien géré. Il faut que le nouveau chef de service, qui d'ailleurs a toute sa confiance, puisse faire son travail sereinement, avec les analyses qui seront faites. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

M. O. Martin précise qu'il n'a jamais dit que la proposition du service Domaines et Bâtiments n'avait pas été étudiée, mais que la majorité de la Municipalité la conteste et n'est pas du tout sûre que les chiffres qui sont avancés sont conformes à la réalité. Il laisse au Conseil tout le loisir d'apprécier l'esprit de collégialité de sa collègue. Lorsqu'une décision est prise à la majorité, elle doit en principe être défendue par l'ensemble du collège. Il invite donc le Conseil à refuser ces amendements.

Au vote, **les amendements de M. J.-Y. Schmidhauser sont refusés par 37 voix contre 24 (cinq abstentions).**

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS</b>   | La parole n'est pas demandée. |
| <b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b> | La parole n'est pas demandée. |
| <b>6. SECURITE – POPULATION – FEU</b>    | La parole n'est pas demandée. |
| <b>7. FAMILLE, JEUNESSE ET SPORT</b>     | La parole n'est pas demandée. |
| <b>RECAPITULATION</b>                    | La parole n'est pas demandée. |

#### **DISCUSSION GENERALE**

Mme A.-M. Arnaud rappelle que le Président a dit, au début de la discussion, que seul le budget devait être abordé. Dès lors, comment se fait-il que le plan des investissements soit mentionné dans le rapport de la COFIN, avec pour seule information le réaménagement de la place de jeux du Jardin Roussy ?

M. J.-Y. Schmidhauser indique que le plan des investissements détermine les intentions de la Municipalité en matière d'investissements. Il n'est pas soumis au vote. Si la Municipalité a fait figurer ce montant au plan des investissements, c'est qu'elle a l'intention d'engager cette dépense, mais cela ne veut pas dire qu'elle le fera forcément. Comme nous le savons tous, entre ce qui ressort du plan des investissements et la réalité sur le terrain, il y a une grande différence et il se dit d'ores et déjà convaincu que l'investissement en question ne sera pas engagé à l'année où il est prévu.

M. G. Chervet croit avoir compris que la question portait sur le fait de savoir à quoi correspond le réaménagement du plan de jeux qui figure au plan des investissements. Les jeux en question n'ont rien à voir avec le skate parc, si c'était bien là la question.

M. le Président rappelle la question qui est de savoir comment se fait-il que dans le rapport sur le budget, la COFIN parle du plan des investissements.

M. G. Chervet ajoute que le plan des investissements est un document de travail pour la COFIN, sur la base duquel elle se projette par rapport à l'évolution de l'endettement de la commune et du service de la dette.

M. le Président rappelle que la question est de savoir ce que le plan des investissements a à faire dans un rapport sur le budget.

M. D. Meyer indique que le dernier paragraphe du rapport de la COFIN vient du fait que Mme A.-M. Arnaud a posé cette question lors de la séance de présentation du budget 2016.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 19/2015,
- ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

#### d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2016 tel qu'amendé prévoyant :

• Charges	CHF 60'651'870.--
• Revenus	CHF 57'619'220.--
• Déficit présumé	CHF 3'032'650.--

6.6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal urgent N° 20/2015 – Demande de crédit de Fr. 140'400.-- pour le rachat des pavillons scolaires provisoires du collège de Bel-Air

Rapporteur : M. Daniel Meyer

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. J.-Y. Schmidhauser remercie tout d'abord le chef de service, qui a identifié un potentiel d'économie immédiate, à savoir que l'achat de ces pavillons, compte tenu de la nécessité de les utiliser pendant encore un certain nombre d'années, est moins onéreux que de continuer à les louer. Des efforts considérables ont été déployés ces dernières années pour planifier les besoins scolaires. Or, il constate à la lecture du préavis que, malgré la construction du futur collège Courbet, on a encore besoin de ces pavillons. Il s'interroge sur le fait qu'il faille continuer à utiliser des pavillons provisoires alors que la commune va investir 30 millions de francs pour un nouveau collège qui devrait subvenir aux besoins actuels et futurs pour les 25 prochaines années. Mais cela n'empêche pas qu'il faut approuver ce préavis.

M. O. Wälchli, municipal, répond que le collège Courbet sera, si tout se passe bien, en fonction en 2021, soit dans cinq ans. L'économie est donc justifiée. D'autre part, nous avons besoin de locaux dans les hauts de la commune, pour éviter de faire descendre des élèves des petites classes dans le bas de la commune, puisque le collège de Bel-Air, tout comme celui de Courbet, accueille des élèves des niveaux 1 à 6.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal urgent no 20/2015,
- ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au rachat des pavillons provisoires de Bel-Air au 31 décembre 2015 pour un montant de CHF 140'400.-;
2. d'accorder à cet effet un crédit de CHF 140'400.- à passer par le débit du compte No 9143.076.00 « Pavillon scolaire provisoire de Bel-Air » ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte no 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 11'280'000.- ;

4. d'autoriser, cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de CHF 85'000'000.- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de CHF 26'000'000.-.

## **7. Communications municipales**

- 7.1. Communication N° 17/2015 – Actions humanitaires d'urgence en 2015
- 7.2. Communication N° 18/2015 – Préavis municipal N° 24/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 140'000.-- pour la construction d'une chambre brise énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully (retiré par la Municipalité)
- 7.3. Communication N° 19/2015 – Projet Enjoy Vevey

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

---

M. O. Martin tient tout d'abord à remercier le Conseil de la confiance accordée à la Municipalité par l'adoption du budget. Il revient ensuite sur l'intervention M. D. Carron lors de la séance du 9 septembre dernier concernant la situation financière de la commune en relation avec les importants investissements à venir. Lors de sa séance du 7 décembre 2011, le Conseil a accepté que le plafond d'endettement de la commune pour la législature 2011-2016 soit de 85 millions de francs. Un nouveau préavis sera déposé en automne 2016 afin d'actualiser ce plafond pour la nouvelle législature. Le budget 2016 fait apparaître une marge d'autofinancement négative de l'ordre de 2,5 millions. Les investissements prévus en 2016 sont de 12 millions de francs. Les nouveaux emprunts nécessaires seront donc de 14,5 millions de francs, ce qui nous amène à prévoir à fin 2016 une dette de l'ordre de 40 millions de francs, soit près de la moitié du plafond autorisé actuellement. Trois principaux investissements vont influencer grandement l'endettement : le collège Courbet (30 millions), le Château, avec la maison du jardinier (8 millions) et la Maison de commune (3 millions), soit un total de plus de 40 millions de francs, ce qui correspond à une valeur totale d'env. 80 points d'impôts (un point d'impôt = env. fr. 500'000.—). Une partie de ces investissements pourrait être amortie par des points d'impôts affectés. Pour le collège Courbet par exemple, une augmentation de 4 points d'impôts sur 15 ans, ou 3 points sur 20 ans, permettrait d'amortir cet important investissement sans péjorer le ménage courant de la commune. Pour le réseau d'égouts, l'augmentation de la taxe d'évacuation des eaux, dont la recette va pratiquement doubler, devrait pouvoir financer ces investissements. La Municipalité établit chaque année, en parallèle avec le budget, un plan des dépenses d'investissement en essayant de les planifier d'une manière échelonnée et la plus régulière possible. Un nouvel arrêté d'imposition devra être déposé en 2016. La Municipalité se penchera sur l'opportunité d'une augmentation du taux d'imposition, de son ampleur et du choix du mode de cette augmentation.

Mme N. Rimella, municipale, revient sur le postulat déposé lors de la dernière séance par Mme G. Pasche « Quelles suites pour le projet d'agglomération ? ». Ce postulat a été présenté dans différents conseils communaux de la région. Comme le projet d'agglomération a été géré par la CORAT, c'est cette dernière qui est chargée de préparer une réponse commune. Celle-ci devrait être déposée lors de la prochaine séance.

## **8. Propositions individuelles et divers**

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur la communication municipale 18/2015 qui traite de la construction d'une chambre brise énergie, qui avait alimenté les débats du Conseil il y a quelques années. A l'époque, on nous demandait fr. 140'000.— pour ces travaux. Ce préavis avait été refusé, des compléments avaient été demandés. Aujourd'hui, on nous dit que ce montant n'est plus nécessaire et que tout est réglé. Si tout est réglé, il aimerait savoir quel est le coût exact qui sera à la charge de la commune, celui qui sera pris en charge par le propriétaire et quels autres avantages éventuels ce dernier aurait obtenu dans le cadre de ce marché global ? Il souhaite obtenir une réponse écrite de la part de la Municipalité pour la prochaine séance.

Mme G. Pasche intervient concernant le plan des investissements, et notamment les deux lignes mentionnées au sujet rives du lac. La première concerne le crédit d'étude, la seconde l'aménagement. Une demande avait déjà été faite pour un crédit d'étude de fr. 260'000.--. On peut donc imaginer qu'en 2016, fr. 130'000.— suffiront largement, puisque le Canton prendra à sa charge la moitié des coûts. Le reste

des montants qui figurent au plan pour les années 2017 à 2020, soit fr. 110'000.— par année, n'ont rien à voir avec le crédit d'étude. D'ailleurs, a-t-on encore besoin d'un crédit d'étude après tout ce qui a déjà été étudié ? Il faudrait songer une fois à aménager, pas seulement à faire des études, parce qu'à force, on ne fait rien.

Mme M. Keller aimerait savoir s'il est possible d'améliorer quelque peu l'aménagement de l'espace sis au sud-est de la gare, entre l'abri-vélos et le quai 1. Cet endroit pourrait se transformer en un square agréable, fleuri (il l'est déjà en partie au nord) et, surtout, agrémenté de quelques bancs, qu'elle ne souhaite pas voluptueux à l'excès, mais qui ne ressemblent pas à des râpes à röstis. Cet espace relève-t-il du domaine communal ou des CFF ? La Municipalité est-elle disposée à donner suite à cette proposition ou à la faire suivre à qui de droit ?

Mme N. Rimella ne peut dire ce soir si cet espace est du domaine des CFF ou de la commune. Elle prend toutefois cette demande en considération et verra ce qu'il est possible de faire, si nécessaire en collaboration avec les CFF.

M. Ch. Anglada souhaite revenir sur la motion adoptée cette année par le Conseil concernant le renforcement des mesures de durabilité dans notre commune. Il a constaté, dans quelques préavis, qu'aucune analyse n'avait été faite sous cet angle de la durabilité. Il a souvenir également qu'il y avait un projet de formation à l'interne de la commune. Cette formation n'a malheureusement pas pu se réaliser. Où en est ce projet ? Suivant le délai nécessaire pour que le personnel de l'administration communale puisse soutenir la rédaction de ces analyses, la Municipalité a-t-elle envisagé de demander un soutien éventuel ? Il sait par exemple que l'unité de développement durable du Canton peut prêter main forte aux communes.

M. le Syndic, comme à chaque fin de séance concernant le budget et pour la dernière fois cette année, tient à remercier le Conseil, au nom de la Municipalité, de la confiance accordée par rapport au budget, qui a été ardemment travaillé pour qu'il puisse être adopté ce soir. Il en profite pour adresser à chacune et chacun, au nom de la Municipalité, ses meilleurs vœux pour d'excellentes Fêtes de fin d'année et pour 2016. Certains seront un peu plus stressés à partir du mois de février. Bonne chance à tous !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 45 en remerciant chacune et chacun pour la bonne tenue des débats et pour la cordialité dont chacune et chacun fait preuve. Il souhaite à toutes et tous ses vœux de santé, de bonheur et de bon vent pour 2016. La séance est suivie du repas de fin d'année qui se tient sur place.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

A. Grangier

C. Dind